

Enquête publique : les plages de RCM

Le dossier d'enquête concerne un avenant à la Concession par l'Etat à la Commune des 4 plages de Roquebrune : St Roman, Golfe Bleu, Buse et Carnolès. Il est destiné à permettre un certain nombre d'aménagements, et précise la délégation de certaines surfaces à des exploitants privés. Sa lecture est assez difficile car à la fois il régularise des ouvrages déjà existants, ou prévoit leur extension et des créations. Le courrier de la DDE est confus.

1) Régularisation d'ouvrages existants :

- Le tremplino de la concession 2 appelé espace ludique
- Le ponton du Solenzara

Mais alors ces ouvrages auraient-ils été faits sans autorisation ?

2) Extension d'ouvrages existants :

- Le musoir de l'épi n° 1
- Le prolongement, sur l'épi n°1, d'un ponton à 12m alors qu'il fait actuellement 4 m

3) Création de nouveaux ouvrages :

- Une digue sous marine entre les épis 1 et 2 qui semble déjà exister
- Un ponton de 24 m² sur la plage du Golfe Bleu

Points qui semblent litigieux dans une première lecture du dossier :

Le dossier décrit les concessions données aux plagistes, quelques images sur le site de l'ASPONA permettent de voir que les distances des installations à la laisse des eaux ne sont pas respectées. Lot 1 lot 3 lot 4 lot 6

S'il est bien décrit la taille des galets qui serviront à engraisser les plages, la taille des blocs qui serviront à la digue sous marine avec plusieurs pages de calcul utilisant la formule d'Hudson ..., **il n'y a aucune étude d'impact sur le milieu marin.** Tous ces travaux vont entraîner des transports de sédiments. Quelle vie marine (faune, herbier) y a-t-il près de ces ouvrages ? Connaît-on les courants ? Où iront les sédiments remués ? Pourquoi ne pas prévoir des encrages fixes à Carnolès pour préserver les fonds marins labourés par les encres ?

Augmenter le musoir de l'épi n° 1 de Carnolès et la taille du ponton pour la pratique de sports nautique à moteur n'est pas une proposition qui correspond aux conclusions du Grenelle de l'Environnement. Les scooters des mers sont dangereux et polluent

Pourquoi un ponton sur le Golfe Bleu ? Pour permettre l'accostage du bateau municipal ou l'accès au restaurant de la plage à quelques monégasques venant par la mer avec un puissant bateau à moteur ? Le golfe Bleu est un endroit de calme et de baignade, veut-on y installer aussi une base pour scooters des mers ? **L'implantation du lot n° 6 ne correspond pas à la réalité. Il en est de même pour le lot n° 7 « le Bonobono »**

Vous trouverez sur <http://aspona.free.fr> des détails, des photos et des cartes.

Consultez cette enquête et donnez votre avis ! L'enquête est visible au sous-sol de la mairie de RCM service du patrimoine, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

aspona@free.fr